



HAL
open science

X-Crise et le débat sur la réduction du temps de travail

Marianne Fischman, Emeric Lendjel

► **To cite this version:**

Marianne Fischman, Emeric Lendjel. X-Crise et le débat sur la réduction du temps de travail. Laurent CORDONNIER; Nicolas Vaneecloo. LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL. L'espace des possibles, 35 (109), L'Harmattan, 1999, Cahiers lillois, 9782296397132. halshs-04008654

HAL Id: halshs-04008654

<https://shs.hal.science/halshs-04008654>

Submitted on 28 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

X-Crise et le débat sur la réduction du temps de travail

Marianne Fischman et Emeric Lendjel*

X-Crise est une association constituée par des polytechniciens entre 1931 et 1939, dont le sigle désignait initialement le "Centre de Renseignements et d'Information Sociales et Economiques" avant de devenir le "Centre Polytechnicien d'Études Économiques" (C. P. E. E.). Son but est de réfléchir sur la nature et les causes de la crise et, éventuellement, sur les moyens d'en sortir. Lieu de réflexion qui se veut ouvert aux expériences étrangères, tolérant sur le plan doctrinal, et scientifique dans la méthode, X-Crise réunit à la fois des libéraux comme Colson, Michel, Rueff, des socialistes comme Nicoletis, Moch, Bloch, Platrier et des centristes comme Bardet, Detoef, Loizillon. Aborder la question de la réduction du temps de travail à travers les discussions menées au sein de ce groupe permet donc d'avoir un panorama assez représentatif des arguments avancés pour ou contre la semaine de quarante heures pendant la période des années trente.

Le moteur de ces discussions s'avère incontestablement le progrès technique. Ce dernier est, à l'époque, généralement perçu comme la cause de la richesse du monde mais aussi de la baisse générale des prix de gros inaugurée en 1920 et du chômage. Récession et crise sont souvent attribuées au suréquipement et à la surproduction¹. Il était courant de penser que la suractivité décourageait les ventes et que les machines évinçaient la main d'œuvre. Pour les ingénieurs, une telle analyse signifiait en quelque sorte une mise en accusation. Ils s'estimaient être à l'origine du progrès technique. Or, ce dernier n'apportait pas le bonheur espéré mais, au contraire, le chômage et le marasme économique. Aussi ne pouvaient-ils rester ni indifférents ni passifs vis à vis de la situation économique. Leur savoir devait apporter une réponse à la crise, eux qui n'avaient jusque-là été intéressés que par des problèmes techniques pratiques, jusque dans le domaine de l'économie (Etner [1978], p.111; Ullmo [1982], p. 273). Ainsi, l'interprétation courante de la crise mondiale à cette époque semble avoir conduit les

* respectivement C.L.E.R.S.E., Université de Lille I et G.R.E.S.E., Université de Paris I.

¹ Cette thèse apparaît dans les travaux de X-Crise, sous la plume de Coutrot, dès novembre 1931 (Coutrot [1931], p. 117).

ingénieurs français à porter collectivement, pour la première fois dans leur histoire, un regard sur les grands problèmes politiques et économiques de leur temps².

Dès lors, il n'est pas surprenant de retrouver le thème du progrès technique au coeur du débat mené à X-Crise sur la semaine de quarante heures. Ce débat s'amorce dès décembre 1931, avec un article de Le Chatelier dans *X-Information* ouvrant les hostilités. Jusqu'en 1936, les principaux arguments du débat sont avancés dans un climat encore relativement serein. Ce n'est qu'à partir de 1937, lorsque les premiers effets de la loi votée en juin 1936 commencent à se faire sentir, que le débat s'avive. La question est d'autant plus importante que la loi des quarante heures s'avère être la principale mesure d'envergure prise par le Front Populaire. Pendant les trois dernières années de 1937 à 1939, l'équipe de conjoncture, animée par Alfred Sauvy, mène sans relâche le combat contre les quarante heures. Avec la montée des tensions politiques sur la scène internationale, la plupart des polytechniciens vont se rallier à ses thèses, essentiellement pour favoriser la mobilisation de l'appareil productif en vue de la guerre imminente. Pourtant, la question restera toujours ouverte sur le plan strictement théorique.

Selon nous, le clivage théorique entre partisans et opposants se joue autour de l'émergence d'une nouvelle conception du fonctionnement de la "machine" économique. Pour les partisans des quarante heures, l'économie ne peut sortir spontanément d'une situation de sous-emploi. Un soutien de la demande est alors nécessaire pour sortir de la crise, justifiant ainsi la semaine de quarante heures avec maintien du niveau de salaire antérieur. Leur conception théorique met donc en avant le rôle de la demande dans l'analyse des effets de la réduction du temps de travail. Au contraire, les opposants aux quarante heures considèrent que le système économique fonctionne correctement. Une loi imposant les quarante heures par semaine exerce alors une contrainte qui pèse sur l'offre. Elle influe nécessairement sur les prix de revient tout en empêchant l'ajustement spontané des marchés.

Nous souhaitons ainsi montrer que le débat sur les quarante heures à X-Crise révèle en fait deux conceptions antagonistes du fonctionnement de l'économie. A cet effet, nous exposerons dans un premier temps les arguments développés par les partisans de la semaine de quarante heures, avant de recenser, dans un second temps, ceux développés par leurs opposants. Nous verrons, ce faisant, que le clivage entre partisans et opposants à la semaine de quarante heures fait apparaître au sein d'X-Crise la constitution d'une réflexion théorique tout à fait novatrice, pour l'époque, en France. De plus, les arguments avancés ne sont pas sans comporter une certaine résonance avec

² Pour une présentation des autres facteurs ayant incité les polytechniciens à réagir, voir Fischman et Lendjel [1999].

le débat actuel sur les 35 heures, donnant aujourd'hui encore une grande actualité aux travaux du C. P. E. E. qu'il paraît important de souligner.

I. Les arguments en faveur de la réduction du temps de travail

"Le problème qui se pose aujourd'hui est de savoir si la réduction de la durée du travail sans réduction parallèle des salaires nominaux, est un moyen de mieux répartir le travail entre les travailleurs et de lutter ainsi contre le chômage" (Maurice Lacoïn [1935a], p. 25).

Ainsi explicitée par Maurice Lacoïn en 1935, cette question est celle autour de laquelle est centrée la discussion sur la réduction du temps de travail au sein d'X-Crise, jusqu'en 1939.

Pour défendre leur point de vue, ceux qui défendent l'application du principe de la semaine de quarante heures avancent deux types d'arguments, que l'on retrouve dans les propos de ceux qui sont contre : théoriques, d'une part, sur la justification analytique de la mise en oeuvre du principe de la semaine de quarante heures, contextuels, d'autre part, sur la possibilité de cette mise en oeuvre. Nous verrons tout d'abord que les arguments théoriques mettent principalement l'accent sur l'importance du rôle de la demande. Ils débouchent parfois sur des propositions radicales en terme d'organisation sociale (A. Les arguments théoriques). Ils peuvent également être énoncés à partir de la construction d'un modèle macro-économique, comme en témoignent les travaux de François Moch (B. Le modèle de François Moch). Nous rappellerons, ensuite, quels ont été les arguments contextuels avancés pour défendre l'idée que justifiée en théorie, le principe de la semaine de quarante heures trouve en outre, en 1936, de bonnes conditions pour son application (C. Les arguments contextuels).

A. Les arguments théoriques

Les partisans des quarante heures justifient cette mesure en mettant généralement en avant la possibilité de l'existence d'un équilibre de sous-emploi. Agir sur le temps de travail revient à agir sur le revenu et, par là, sur la demande³. Développée principalement par les défenseurs du point de vue ouvrier, comme René Belin, secrétaire général adjoint de la CGT à l'époque, et Chevalme⁴, cette argumentation conduit parfois certains polytechniciens, comme Charles Weil ou François Moch, à prendre parti pour une organisation collectiviste de la société. Elle repose avant tout sur une conception théorique du fonctionnement de la machine économique et de ses pannes.

³ Rappelons, en particulier, que Nicoletis [1933], à la suite de Boris [1932], présente les propositions de Keynes en France.

⁴ Ces derniers participent au débat sur la réduction du temps de travail au sein d'X-Crise - Belin est d'ailleurs invité à y faire des conférences - sans être, à notre connaissance, membres de l'association.

Les raisonnements de Belin et de Chevalme prennent appui sur une interprétation de la crise et du chômage des années 30 comme une crise et un chômage "technologiques" (Belin [1937], pp. 40-2; Chevalme [1935], p. 33). Ceux-ci résulteraient, selon eux, du "développement de la technique industrielle, du rendement de la main-d'oeuvre [qui] continue à accroître les possibilités de production et élimine du travail un nombre toujours plus grand d'ouvriers" (Chevalme [1935], p. 34; cf. également Belin [1937], pp. 40-41). Sur ce chômage technologique a pu se greffer un "chômage de crise" admet Belin ([1937], p. 41). Mais "[c]'est là une situation, explique Chevalme, [...] dont la solution ne peut être attendue d'une reprise normale de l'activité industrielle" (Chevalme [1935], p. 33). En effet, "le potentiel de production dans les différents pays s'est accru dans des proportions telles qu'il serait chimérique d'attendre cette reprise" (*idem.*). Ainsi la solution ne saurait se trouver du côté de l'offre. C'est donc tout naturellement vers la demande qu'il convient de tourner son regard. "[L]a crise actuelle, affirme ainsi Chevalme [...] se perpétue du fait de l'insuffisance de la puissance d'achat de la grande masse des consommateurs" (*ibid.*, p. 34). Elle se présente comme un phénomène de "sous-consommation" (Belin [1937], p. 42) renchérit Belin. En effet, la diminution de l'emploi résultant de la crise technologique entraîne une réduction du montant des salaires distribués. Pour résoudre la crise, il convient donc d'accroître les revenus en restaurant l'emploi, ce que permettrait selon Chevalme et Belin l'application du principe de la semaine de quarante heures. Se créerait alors un cercle vertueux suivant lequel "[c]e salaire régulier retrouvé accroîtrait considérablement le pouvoir d'achat de cette population ouvrière, donc accélérerait le rythme actuel de la production, ce qui fournirait du travail à une nouvelle tranche de chômeurs" (Chevalme [1935], p. 34). Ainsi, parviendrait-on à "augmenter la consommation pour que celle-ci puisse rattraper la production en vue de maintenir entre l'une et l'autre un contact indispensable à l'équilibre des choses" (Belin [1937], p. 44).

Pour Chevalme, une telle logique conduit par conséquent à rejeter la généralisation du "*short-times*" (correspondant à des horaires réduits sans augmentation de salaire horaire), une forme de chômage partiel que préconiseront certains polytechniciens à la place de l'application du principe de la semaine des quarante heures avec maintien des salaires. En effet, le "*short-times*", ne ferait que généraliser "le paupérisme dont souffre l'économie" (Chevalme [1935], p. 34). Contrairement au principe de la semaine des quarante heures avec maintien des salaires, le "*short-times*" ne pourrait donc pas être un remède à la crise actuelle. Appliquer la réduction du temps de travail à quarante heures sans maintien des salaires serait, pour Chevalme, l'assimiler à du "*short-times*". Une telle application de la réduction du temps de travail ferait donc

perdre tous les effets bénéfiques, pour l'économie, de la réduction de la semaine à quarante heures avec maintien des salaires.

Mais pour Weil la réduction du temps de travail avec maintien des salaires, rendue possible par le progrès technique, "ne peut être obtenue que par la répartition dirigée du travail" (Weil [1935], p. 70). Car "l'amélioration du rendement économique" (*idem.*) ne crée pas nécessairement du chômage ou, comme dans le cas ici étudié où les salaires sont maintenus, "d'énormes loisirs" (*ibid.*). L'idée de Weil est la suivante : si le niveau général des revenus est maintenu (voire accru), à la production du masse peut correspondre une consommation de masse. Le progrès technique peut donc conduire à un arbitrage entre consommation et loisir, favorable à celle-là au détriment de celui-ci. Conformément à l'idée, déjà défendue ici par Belin et Chevalme, que l'accroissement du pouvoir d'achat entraîne un accroissement de la production, Weil considère en effet que si chaque travailleur

"est payé d'après ses heures de travail, et chaque heure de travail rend plus, il doit pouvoir acheter plus. D'où une demande toujours croissante entraînant une augmentation simultanée de la production et du nombre total des heures de travail" (Weil [1935], p. 70).

Autrement dit, le progrès technique devrait mettre un plus grand nombre d'objets à la portée de chaque consommateur, au lieu de se traduire par une diminution du nombre d'heures de travail⁵. Pour parvenir à réduire le temps de travail grâce au progrès technique, plutôt que d'accroître la consommation, ou de se retrouver, en cas de demande insuffisante, avec du chômage, Weil ne voit donc qu'une seule solution : que les dirigeants d'une "organisation collective" de la société freinent l'accroissement de la production en maintenant les heures de travail en dessous d'un certain seuil qui pourrait, selon lui, être de cinq à six heures de travail par jour (Weil [1935], pp. 70-71).

Ainsi, le débat au sein d'X-Crise sur la réduction du temps de travail en France conduit ses partisans non seulement à avancer des propositions théoriques centrées sur le rôle de la demande dans l'économie, mais encore à formuler des thèses radicales en terme de mode d'organisation de la société. Mais ce qui est sans doute encore plus étonnant pour l'époque, en France, est la construction du modèle macro-économique de François Moch qui tente d'appréhender les conséquences de la réduction du temps de travail sur le système économique à travers l'analyse des effets d'une variation des salaires.

⁵ Lacoïn défend également cette idée selon laquelle il y a d'autres moyens "d'utiliser l'amélioration progressive du rendement du travail humain" (Lacoïn [1935a], p. 24).

B. Le modèle de François Moch

Le modèle de Moch est, à notre connaissance, le seul modèle élaboré en France, pendant la période, pour tenter de saisir l'effet sur l'économie d'une augmentation des salaires et, incidemment, d'une variation de la durée du travail. Ce modèle, publié en 1933-1934 dans les bulletins d'X-Crise, tend à développer des thèses assez proches de celles de Keynes. Moch considère en effet qu'en situation de crise, l'économie ne peut pas spontanément sortir d'une situation de sous-emploi. Seule une intervention de l'État permet, en agissant sur les revenus et donc sur la demande, de sortir de cette situation. De ce fait, le modèle de Moch peut être considéré comme l'un des tout premiers modèles macro-économiques de logique keynésienne et, cela, trois ans avant la publication de la *Théorie générale*. Nous présenterons donc brièvement ce modèle dans un premier temps. Dans un deuxième temps, nous évoquerons la manière dont Moch réduit la question de la réduction du temps de travail à celle d'une variation de salaire. Enfin, nous rendrons compte de son argumentation en faveur d'une hausse des salaires et/ou d'une réduction du temps de travail.

Les équations du modèle

Le modèle de Moch s'inspire de celui des frères Guillaume⁶. Comme eux, Moch raisonne dans un cadre temporel en utilisant des équations différentielles. Mais Moch n'essaye pas de caractériser ces équations, ni de les résoudre.

"Il s'agit de faire ici, dans le domaine analytique, une description analogue, non pas à celle de la Géométrie, mais à celle de l'Analyse Situs : elle devra dépendre uniquement de l'allure générale des phénomènes, et rester valable même après d'assez sensibles déformations" (Moch [1933-4], II, p. 34).

Moch propose ainsi un modèle structuré en cinq groupes d'équations décrivant chacun l'allure générale d'un des aspects du système économique.

- Le premier bloc décrit les "équations de la production". Au premier rang de ces équations figure une fonction de production qui ne dépend que du seul facteur travail.

"Pour un état donné de la technique, on peut admettre que le nombre d'objets i [en quantité A^i] produits dans l'unité de temps est proportionnel au nombre des salariés α^i employés directement à la production (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la finition du produit):

$$[1] \quad A^i = P^i \alpha^i \quad (i = 1, 2, \dots, n)" \text{ (Moch [1933a], p. 31).}$$

Dans la notation de Moch, la quantité produite A^i du bien i dépend de la quantité de travail $P^i \alpha^i$ directement utilisée dans la production (avec P , le nombre d'individus, et α^i

⁶ Pour une présentation du modèle développé par les Guillaume [1932], voir Fischman et Lendjel [1998].

les salariés directement employé dans la production du bien i), multipliée par un coefficient l^i désignant son pouvoir productif ou sa productivité⁷.

La deuxième équation décrit la variation du stock dS^i pendant le temps dt . Elle est égale à la différence entre la quantité produite A^i et la quantité consommée c^i du bien i pendant cette période :

$$[2] \quad dS^i = (A^i - c^i)dt \quad (i = 1, 2, \dots, n)$$

La troisième équation décrit les variables qui président à l'embauche de la main-d'oeuvre salariée.

"Nous supposons [...] que chaque industrie règle son embauche de salariés α^i de façon à maintenir l'équilibre entre la production et la consommation. [...] il y aura une variation dP_{α^i} du nombre des salariés employés à la production, telle que A^i varie de d_1A^i , égal à $dc^i - dA^i$ " (Moch [1933-4], II, p. 31).

Le nombre de salariés varie de dP_{α^i} de manière à ce que la production s'ajuste au niveau de la consommation. Comme Moch raisonne dans le temps, le coefficient l^i , qui désigne la productivité du travail en fonction de l'état de la technique, varie également de dl^i . Par conséquent, la variation de la production se décompose en deux effets : la variation de la quantité de travail, et la variation de la productivité. Soit :

$$[3] \quad d_1A^i = l^i dP_{\alpha^i} + P_{\alpha^i} dl^i$$

Comme d_1A^i doit être égal à l'écart entre $dc^i - dA^i$, on obtient, compte tenu de ce que [1] $l^i = A^i/P_{\alpha^i}$, l'expression suivante :

$$[4] \quad dP_{\alpha^i} = \frac{dc^i - dA^i - P_{\alpha^i} dl^i}{A^i} P_{\alpha^i} \quad (i = 1, \dots, n)$$

Le volume de main-d'oeuvre employée dans l'industrie i dépend donc de l'évolution de la technique disponible et surtout de l'écart entre la consommation et la production du bien considéré.

"l'équation [4] exprime bien que la production tend à suivre les variations de la consommation, mais seulement au moyen de l'embauche ou de la débauche des salariés P_{α^i} (les variations dl^i étant déterminées par la technique). Il n'est nullement certain *a priori* que la production ne tendra pas naturellement à croître plus que la consommation et, par conséquent, qu'il ne tendra pas à apparaître du chômage" (Moch [1933-4], II, p. 34).

Ce faisant, Moch exprime bien le primat de type keynésien du rôle de la demande dans la détermination du niveau de la production et de l'emploi.

⁷ Curieusement, Moch semble oublier une équation dans son modèle. En effet, la fabrication de l'outillage nécessaire à la production, qui requiert la main-d'oeuvre α^i , en quantité $P\alpha^i$, n'est décrite par aucune équation. L'évolution de l'investissement semble donc n'intervenir que de manière exogène, à travers le coefficient l^i .

- Le deuxième bloc décrit les "équations de gestion". Parmi ces équations figure au premier plan celle du prix de revient. Dans ce bloc, Moch distingue la production des biens de consommation de celle des biens de production. La première est financée par la vente des produits, alors que la seconde dépend de l'emprunt, donc du circuit de l'épargne et du crédit.

"On admet que le produit des ventes sert à payer le salaire des seuls ouvriers α' employés à la production (et à l'entretien courant du matériel). Les emprunts nets - emprunts instantanés, diminués éventuellement des amortissements et réserves pris sur les bénéfices - servent à payer la totalité des salaires des ouvriers α'' employés à la fabrication de l'outillage nouveau, et une partie de leurs propres intérêts, comme il a été dit (le restant figurant dans le prix de revient)" (Moch [1933-4], I, p. 31).

De ce fait, l'équation du prix de revient r^i ne concerne que les biens de consommation ⁸.

$$[5] \quad A^i r^i = P_{\alpha'}^i s_{\alpha'}^i + C^i \quad (i = 1, \dots, n)$$

où $s_{\alpha'}^i$ désigne le "salaire instantané" des salariés α' , et C^i la "charge de capital instantané de l'industrie i ".

Dans ces équations de gestion, Moch recense six autres équations se rapportant à l'emprunt net, aux charges de capital, aux emprunts, aux amortissements, aux réserves et aux émissions de crédits (Moch [1933-4], I, pp. 31-32). Faute de place, nous ne les mentionnerons pas ici.

- Le troisième bloc d'équations décrit la formation des revenus des agents. Moch distingue trois catégories d'agents : la population salariée ($P_{\alpha'}^i$ et $P_{\alpha''}^i$), la population des employeurs P_{β}^i et celle des rentiers $P_{\beta 0}^i$ ⁹. Les revenus des salariés f_{α}^i proviennent des salaires s_{α}^i augmentés de l'intérêt de l'épargne $\int \varepsilon_{\alpha}^i \tau dt$:

$$[6] \quad f_{\alpha}^i = s_{\alpha}^i + \int \varepsilon_{\alpha}^i \tau dt, \quad (i = 0, 1, \dots, n)$$

Les employeurs perçoivent un bénéfice ($c^i v^i - A^i r^i$), déduction faite des amortissements (F^i) et réserves (R^i), augmenté des intérêts de leur épargne $P_{\beta}^i \int \varepsilon_{\beta}^i \tau dt$:

$$[7] \quad P_{\beta}^i f_{\beta}^i = c^i v^i - A^i r^i - F^i - R^i + P_{\beta}^i \int \varepsilon_{\beta}^i \tau dt, \quad (i = 1, \dots, n)$$

Les revenus des rentiers et financiers proviennent de l'intérêt de leur épargne $P_{\beta 0}^i \int \varepsilon_{\beta 0}^i \tau dt$ et de l'intérêt des émissions de crédits $\int H \tau dt$:

⁸ Il semble donc, en l'absence d'équation caractérisant la production de l'outillage, que l'investissement ne soit identifié dans le modèle que par son mode de financement.

⁹ Moch ([1933], p. 28) considère que l'indice 0 désigne le secteur non producteur de biens. Les chômeurs, qui sont donc des personnes ne produisant pas de biens, sont notés α_0 et les rentiers, β_0 . De même, l'épargne sera considérée par Moch comme "une consommation du produit 0" (Moch [1933-4], I, p. 32).

$$[8] \quad P_{\beta 0} f_{\beta 0} = P_{\beta 0} \int \varepsilon_{\beta 0} \tau dt + \int H \tau dt.$$

Les revenus de ces trois catégories d'agents seront consacrés à la consommation et à l'épargne, sachant que l'épargne (désignée par l'indice 0) est considérée comme une consommation du produit 0 (Moch [1933-4], I, p. 32). En effet, toute l'épargne étant considérée comme un placement financier, il n'y a pas de thésaurisation (Moch [1933-4], I, p. 28). L'épargne est nécessairement égale à l'investissement; en ce sens, elle peut être considérée comme une consommation.

Ce groupe d'équations a une importance considérable pour Moch. De la répartition des revenus dépend en effet l'équilibre dynamique de l'économie :

"La répartition des revenus détermine, évidemment, les possibilités d'extension de chaque marché" (Moch [1933-4], II, p. 35).

La répartition des revenus exerce en effet une influence sur le volume de consommation des biens, sachant qu'un salarié consomme proportionnellement plus qu'un employeur ou un rentier. La variation de consommation en valeur $d(c_{\lambda j}^i v^i)$ de l'individu λ s'exprime ainsi par l'équation suivante [9] :

$$d(c_{\lambda j}^i v^i) = q_{\lambda j}^i dv^i - k_{\lambda j}^i (df_{\lambda j} - \sum_{h=0}^{h=n} q_{\lambda j}^h dv^h)$$

avec $\sum_{i=0}^{i=n} k_{\lambda j}^i = 1,$ $\begin{cases} \lambda = \alpha', \alpha'', \beta, \dots \\ i = 0, \dots, n \\ j = 0, \dots, n \end{cases}$

Les coefficients k et q représentent les poids relatifs qu'accorde l'individu à la consommation de chaque marchandise. Ils dépendent des besoins et des goûts de l'individu, de ses revenus et des prix des divers produits. Par conséquent, la consommation ne dépend que des goûts, des prix et des revenus.

Les salariés consommant proportionnellement plus que les employeurs ou les rentiers, les possibilités d'extension des marchés dépendront de manière cruciale de la croissance de leurs revenus. Défavoriser les revenus des salariés revient à risquer une saturation progressive des marchés, avec, en conséquence, une augmentation du chômage.

- Les deux derniers blocs d'équations sont moins importants pour notre propos. Les "équations des accords"

"expriment l'action des forces - concurrence, offre et demande - qui agissent pour déterminer les conditions d'un accord, sur un marché quelconque (produits, travail, rente), c'est-à-dire pour fixer les prix de vente, les salaires et le taux de l'intérêt (supposé pour simplifier unique à un instant donné)" (Moch [1933-4], I, p. 35).

L'équation principale est celle qui décrit l'établissement du prix de vente :

$$[10] \quad dv^i = (v^i / r^i) dr^i - V^i r^i dS^i \quad (i = 1, \dots, n).$$

La variation du prix de vente dépend donc de celle du prix de revient dr^i et de "la variation d'âpreté de la concurrence à l'instant considéré", soit la tendance à l'apparition ou à la disparition de stocks dS^i pondérée par le coefficient V^i (Moch [1933-4], I, p. 35).

Les "équations démographiques", quant à elles, décrivent l'évolution dynamique de la population totale, celle du nombre des employeurs, celle du nombre de salariés, et celle du nombre de chômeurs qui résulte des trois précédentes. Il s'agit, pour la plupart, d'équations déterminées "expérimentalement".

Étant en nombre égal aux inconnues,

"[n]os équations [...] définissent complètement l'évolution du système, compte tenu de l'évolution de la technique" (Moch [1933-4], II, p. 34).

Grâce à ce modèle, Moch est en mesure de pouvoir évaluer l'impact d'une modification d'une variable (variation de salaire) sur l'ensemble de son modèle.

"On tentera donc seulement de suivre de proche en proche, d'abord les répercussions d'un événement élémentaire (variation des salaires), puis l'évolution générale du système livré à lui-même - j'entends par là qu'on s'efforcera simplement de déterminer le sens des variations des principales caractéristiques" (Moch [1933-4], II, p. 34).

C'est dans ce cadre que s'inscrit sa réflexion sur les effets d'une réduction du temps de travail.

Variation du salaire et réduction du temps de travail

La question de la réduction du temps de travail s'inscrit, pour Moch, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'évolution dynamique du système économique. Or, ce dernier se caractérise avant tout par son instabilité (Moch [1933-4], III, p. 21). En effet,

"l'équilibre n'est pas une conséquence nécessaire des équations du système" (Moch [1933-4], I, p. 25).

Plus précisément,

"[L]es équations montrent que le système ne se sustente, pourrait-on dire, que par son propre mouvement. Si, à un moment donné, et pour une cause qui peut être tout à fait incidente et accessoire, les salaires et les investissements cessent de croître au rythme voulu, tout le système "se met en perte de vitesse" : la consommation devient quasi instantanément inférieure à la production ; le chômage apparaît et diminue à nouveau la valeur de la consommation ; c'est la crise" (Moch [1933-4], III, p. 21).

Raisonnant dans un cadre dynamique, Moch souligne ainsi la fragilité des bases d'une croissance économique harmonieuse. Elle encourt constamment le risque d'une

saturation des marchés, essentiellement du fait de l'insuffisance de la demande. En cas d'insuffisance de la demande, la concurrence ne permet pas de sortir spontanément de la crise. En effet, les entreprises réagissent à une insuffisance de la demande par une diminution de la production et de la main-d'oeuvre employée, comme l'indique l'équation [4]. Le système économique s'enfonce alors dans une spirale dépressive.

Pourtant, affirme Moch, des solutions sont possibles. On sait qu'en cas de baisse de la production, l'entreprise doit diminuer son volume de main-d'oeuvre. Mais il existe deux manières de le faire : l'une avantageuse aux ouvriers, l'autre favorable au patronat.

"On peut donc diminuer P_{α} , et par là la production A , de deux manières bien différentes : soit en prolongeant la scolarité, diminuant la durée de la journée de travail sans réduire le salaire de la journée (c'est-à-dire en augmentant le salaire instantané s_{α}) et abaissant l'âge de la retraite - ce qui est tout à l'avantage des salariés; soit en renvoyant des ouvriers au risque de créer du chômage s'ils ne trouvent pas d'embauche ailleurs, ou en diminuant la durée de la journée de travail sans relever le salaire instantané s_{α} - ce qui est tout au détriment des salariés" (Moch [1933-4], II, p. 34).

Il existe donc deux manières d'accompagner la réduction du temps de travail en situation de crise : l'employeur peut décider d'augmenter le salaire instantané ou de le diminuer. L'intérêt individuel de l'employeur l'incite à préférer la seconde solution. Pourtant, souligne Moch, son intérêt véritable est de privilégier la première solution. Seule cette dernière permet en effet de sortir de la spirale de la crise. En effet, lorsque des industries importantes voient approcher la saturation absolue de leur marché, elles auraient tout intérêt à favoriser une hausse des salaires, puisque

"[I]a répartition des revenus détermine, évidemment, les possibilités d'extension de chaque marché" (Moch [1933-4], II, p. 35).

La réduction du temps de travail accompagné d'une hausse du salaire comporte ainsi deux avantages : 1/ elle évite le licenciement d'une main-d'oeuvre qui, si elle ne retrouvait pas d'emploi, verrait son revenu diminuer; 2/ elle augmente le salaire instantané et, par conséquent, la consommation instantanée des salariés. Mais cette solution a pour inconvénient de diminuer les bénéfices des employeurs, donc également leur consommation.

Comment évaluer l'ensemble de ces effets sur le système économique ? Grâce à son modèle, Moch est en mesure de proposer une réponse qu'il nous faut désormais examiner.

L'effet multiplicateur induit par une hausse des salaires

La réduction du temps de travail, avec maintien du niveau de salaire, se ramène essentiellement, pour Moch, à une augmentation du "salaire instantané". Pour en analyser les effets, Moch procède en trois étapes. La première consiste à suivre

progressivement les effets d'une augmentation des salaires dans la seule industrie des biens de consommation. La deuxième élargit la hausse des salaires à l'ensemble de l'économie de manière à intégrer l'investissement ou la production d'outillage. La troisième tente de suivre l'évolution d'ensemble du système économique de manière à démontrer la nécessité d'une économie dirigée dans un système économique aussi instable.

- La première étape du raisonnement de Moch se limite à l'analyse des effets d'une augmentation du salaire dans le seul secteur des biens de consommation. Cette variation initiale produit une série de "phases" dans la diffusion des revenus qu'il s'agit de distinguer analytiquement.

La première phase analyse les effets directement induits par l'accroissement des salaires $s_{\alpha'}$. Trois équations sont mobilisées à cet effet. L'équation [6] décrivant les revenus du salariés, permet de saisir l'impact d'une variation de salaire sur leurs revenus. Cette variation induit une augmentation de la consommation qui s'appréhende à travers l'équation [9]. Elle induit également une variation du prix de revient et, par là, du prix de vente, comme en témoignent les équations [6] et [10]. De l'analyse laborieuse de ces différents effets, Moch tire la conclusion suivante :

"[a]u total, c'est donc en période de crise, quand la consommation générale est réduite (...) qu'une hausse des salaires α' aura le plus de chances d'amener en première phase un accroissement général de la consommation. [...] Ceci, joint à la concurrence entre employeurs d'une même industrie, particulièrement âpre en temps de crise, fait évidemment que c'est au moment où elle serait le plus utile que la hausse des salaires α' a le moins de chances de se produire" (Moch [1933-4], II, p. 41).

Pour que la hausse des salaires engendre une hausse de la consommation, il faut donc supposer que les marchés soient proches de la saturation au sens de Moch c'est à dire que l'offre soit excédentaire et les marchés, saturés de biens. Pour ce qui concerne les conséquences sur le volume d'embauche, ajoute Moch, il faut attendre la deuxième phase pour pouvoir se prononcer.

La deuxième phase analyse les répercussions indirectement induites par la variation des salaires sur les revenus et la consommation des employeurs. En mobilisant les équations du revenu des employeurs [7] et celle de la consommation [9], Moch déduit, grâce à un raisonnement assez obscur, qu'une hausse des salaires induit des effets positifs sur le revenu des employeurs et sur leur consommation. Malgré l'obscurité du raisonnement, la conclusion de Moch s'avère intéressante :

"[s]i donc, en première phase, la hausse des salaires a eu de bons effets (temps de crise), ceux-ci ne peuvent qu'être renforcés en deuxième phase. Il est évidemment inutile de calculer les répercussions suivantes, en troisième, quatrième ... phases : elles ne feront qu'amplifier, en s'amortissant, les

répercussions de deuxième phase, tout au moins dans l'ensemble (elles ne se feront pas forcément sentir sur les mêmes produits)" (Moch [1933-4], II, p. 42).

Le caractère cumulatif de la diffusion des revenus ne peut ainsi que favoriser une hausse de la consommation et, ce faisant, de la production et du volume de main-d'oeuvre. En l'espèce, Moch développe ici un raisonnement assez proche de la théorie du multiplicateur de Kahn utilisée par Keynes.

- La deuxième étape du raisonnement de Moch consiste à élargir la hausse des salaires à l'ensemble de l'économie, principalement aux secteurs de l'outillage. Brièvement résumé, cette hausse produit deux effets contradictoires.

Tout d'abord, Moch assimile l'investissement à une rationalisation de l'industrie produisant des biens de consommation. Cette rationalisation étant financée exclusivement par l'emprunt, une augmentation du salaire s_{α} se traduit automatiquement par une augmentation de l'emprunt et, ce faisant, des "charges de capital". En raison de ces hausses, qui se répercutent sur le prix de revient et donc sur les bénéficiaires, des rationalisations qui étaient auparavant rentables deviennent trop coûteuses (Moch [1933-4], II, p. 42). Par conséquent, les employeurs seront obligés de licencier.

Par ailleurs, l'augmentation des salaires suscite, *via* l'équation [9], une hausse de la consommation. Cette hausse produit un effet positif sur les profits qui peut compenser le premier effet. En somme, si le deuxième effet domine le premier, les entreprises procéderont aux rationalisations initialement prévues. La main-d'oeuvre α nécessaire à ces rationalisations ne sera pas "remerciée". Dans le cas contraire, la diminution des rationalisations entraîne du chômage.

Qu'en est-il alors de l'effet global d'une hausse des salaires - ou d'une réduction du temps de travail - sur l'ensemble de l'économie ? Pour Moch, l'accroissement du pouvoir d'achat qui en résulte - *via* l'effet multiplicateur - ne peut provoquer, à terme, que des effets positifs sur le niveau d'activité et d'emploi, à condition d'être en situation d'insuffisance de la demande. Sur le long terme, le diagnostic est beaucoup plus difficile à établir.

"La question est, on le voit, extrêmement complexe. Il n'est pas possible d'isoler l'action d'un des facteurs : ses variations impliquent des variations d'autres facteurs, de sorte qu'on ne peut jamais dire : "Toutes choses égales d'ailleurs"" (Moch [1933-4], II, p. 43).

En effet, Moch met l'accent sur l'absence de synchronisation des rythmes de croissance des principales composantes du système économique. Au fond, l'instabilité du système ne peut être véritablement maîtrisée, dit-il, que par l'intermédiaire d'une économie dirigée, quelle que soit la forme qu'elle adopterait. C'est là la troisième étape de son argumentation.

- La troisième et dernière étape de son argumentation tend en effet à justifier la nécessité d'une économie dirigée par le caractère fondamentalement instable du système économique. Pour Moch, trois facteurs sont susceptibles d'engendrer une crise : 1/ une évolution de la consommation moins rapide que celle de la production; 2/ l'accroissement des écarts des niveaux de vie qui, en favorisant l'épargne des employeurs et des rentiers au détriment de la consommation des salariés, aboutit à une saturation progressive des marchés¹⁰; 3/ le décalage entre l'accroissement des revenus et celui des crédits, ce dernier pouvant être limité soit en raison du respect du taux de couverture-or, soit en raison des mouvements boursiers provoqués par l'arrivée à saturation d'un marché relativement important (Moch [1933-4], III, p. 22). Autant de facteurs qui justifient, aux yeux de Moch, d'encadrer l'économie.

"La discussion précédente suffit à dégager deux conditions que devrait satisfaire l'économie dirigée pour éviter les crises. 1. Pour éviter la saturation prématurée des marchés, elle devra s'inquiéter, non seulement de la valeur globale des revenus, mais encore de leur répartition; elle devra donc tendre à les égaliser [...]. 2° Elle émettra des crédits en quantité suffisante pour établir l'équilibre entre la valeur de la production et la somme des moyens de paiements (ce qui la conduira presque certainement à renoncer à cette fiction qu'est l'étalon-or). Mais pour éviter la crise d'inflation, elle devra, au sens mathématique de l'expression, faire tendre le taux de l'intérêt vers zéro, et cela, assez rapidement pour que les charges de capital ne croissent pas sans limite" (Moch [1933-4], III, p. 24).

Ainsi, le modèle proposé par Moch tend à justifier les quarante heures sur la base d'une logique qui met l'accent sur le rôle de la demande dans l'économie. Paradoxalement, alors même qu'il s'agit du seul modèle qui aborde la question de la réduction du temps de travail, il ne sera jamais discuté au sein d'X-Crise¹¹. Le débat porte davantage sur des arguments contextuels qui ne remettent pas en cause le modèle de Moch.

C. Les arguments contextuels

Quatre arguments contextuels sont avancés pour justifier de la possibilité d'appliquer le principe de la semaine des quarante heures en France en 1936.

- Le premier, énoncé par Belin, consiste à considérer que les conditions économiques et sociales de 1936 sont plus propices à l'application du principe de la semaine de quarante heures qu'elles ne l'étaient en 1919 lors de l'application de la

¹⁰ Il est intéressant de relever l'existence de "coefficients d'épargne moyens" qui diffèrent selon les catégories sociales (Moch [1933-4], II, p. 43), les employeurs et rentiers épargnant proportionnellement plus que les salariés (*ibid.*, III, p. 22). On retrouve, ici encore, une proximité avec les thèses de Keynes.

¹¹ Si ces discussions ont eu lieu, il n'en existe aucun compte-rendu.

journée de huit heures six jours par semaine. Le parallèle est souvent établi entre l'expérience de la journée de huit heures en 1919 et celle de 1936. L'expérience de 1919 est plusieurs fois évoquée au cours des séances de discussion¹², comme le seront les expériences étrangères, en particulier l'expérience américaine du New Deal, conformément à la vocation d'X-Crise d'offrir un point de vue documenté et varié sur les problèmes abordés. Pour Belin, la référence à l'application de la journée de huit heures est un argument important, comme en témoigne la nécessité ressentie par Sauvy de procéder à sa réfutation en 1937 (*cf.* II. C.). En effet les huit heures ont été accomplies avec facilité malgré les prédictions pessimistes qui les ont entourées. Or, soutient Belin la population ouvrière de 1919 était décimée et l'appareil industriel, à reconstruire, à l'opposé de la situation en 1936 (Belin [1937], p. 43). A ses yeux, les conditions de la réalisation du principe de la semaine de quarante heures sont donc meilleures que ne l'étaient, en 1919, celles de la journée de huit heures. De plus, ajoute-t-il, il est plus facile de passer des quarante-huit heures par semaine aux quarante heures, qu'il ne l'était de passer des soixante aux quarante-huit heures, que l'on raisonne en valeur absolue ou en valeur relative (*idem*). En valeur absolue, en effet, la réduction du temps de travail hebdomadaire est de huit heures dans le premier cas, contre douze heures dans le second cas. En valeur relative, il y a environ une diminution de 16 % du temps de travail pour passer de quarante-huit heures à quarante au lieu de 20 % pour passer de soixante heures à quarante-huit. Notons que ce taux n'est plus que de 12,5% lorsque l'on passe de quarante à trente-cinq heures.

"Par conséquent, conclut-il, il doit être possible, assez rapidement, de retrouver, avec la loi de 40 heures, un régime de production industrielle convenable" (*ibid.*, p. 44)¹³.

A cette analyse de Belin, Chevalme, en 1935, lors d'une discussion avec les Polytechniciens, avait déjà joint trois autres arguments pour justifier l'idée que le contexte économique et social est propice à l'application du principe de la semaine de quarante heures.

- Le premier argument consiste à affirmer que la réduction du temps de travail n'est pas responsable de l'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée. Cette pénurie de main-d'oeuvre, que reprendront très largement ceux qui condamneront l'application de la semaine de quarante heures, constitue une des difficultés essentielles rencontrées effectivement au cours des années trente en France (Leménorel [1998], p. 39). Elle

¹² Voir Sauvy [1937]; Lacoïn [1935a], p. 24, 28; [1935c], p. 66; Henri Michel [1937], p. 49.

¹³ Notons que, pour autant, Belin considère que l'application du principe de la semaine de 40 heures nécessite une période d'adaptation (Belin [1937], p. 43), comme l'avaient souhaité de nombreux participants à X-Crise, à l'instar de Lacoïn ([1935a], p. 27) et de Sauvy ([1937], p. 23).

apparaît donc, à cette époque, comme un problème incontournable. Or, pour Chevalme, l'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée a une origine antérieure à la réduction du temps de travail : "la standardisation et la rationalisation [qui] ont réduit la nécessité des capacités professionnelles" (Chevalme [1935], p. 34). Car, du fait de la rationalisation, les industriels auraient considéré que la main-d'oeuvre qualifiée était moins indispensable. La mise en application de la semaine des quarante heures ne ferait donc que mettre en lumière une insuffisance de main d'oeuvre qualifiée dont seuls les industriels seraient, à l'origine, responsables. L'application du principe de la semaine de quarante heures ne saurait, pour cette raison, être considérée comme la cause de cette insuffisance. En fait, considérer les industriels comme seuls responsables de la pénurie de main-d'oeuvre est un argument spécieux. Il revient à leur reprocher une gestion de la formation de la main d'oeuvre inadaptée car n'ayant pas anticipé la loi sur les quarante heures.

- Le deuxième argument avancé par Chevalme est que l'outillage pour permettre l'emploi d'ouvriers est généralement suffisant. Comme le fait Jean Constant [1937], Chevalme souligne la différence entre les petites et les grandes entreprises. Il reconnaît les difficultés que pourraient rencontrer les petites entreprises du fait de l'insuffisance de leur outillage dans le cas de réduction du temps de travail avec embauche (Chevalme [1935], p. 34). Ces difficultés viennent de ce que le maintien de la capacité de production peut être obtenu avec la réduction de la semaine de travail à quarante heures grâce à l'emploi de 20% de main d'oeuvre supplémentaire "sous la double réserve qu'il existât du matériel inoccupé et qu'il fût possible de recruter les spécialistes dont le concours devenait indispensable" (Constant [1937], p. 18). Or, "dans la petite industrie, [...] beaucoup d'ateliers se composent d'une machine principale unique dont le débit commande celui des machines secondaires et le travail des équipes de manoeuvres" (*idem.*). Aussi, pour Constant, "[l]e problème qui consisterait à faire tourner 44 ou 48 heures la machine principale sous le régime des 40 heures est le plus souvent insoluble" (*ibid.*). Chevalme propose néanmoins une solution à ce problème, consistant en un "système des deux postes qui, pour les industriels, comporterait cet avantage, d'avoir un plus grand rendement avec un minimum d'outillage" (Chevalme [1935], p. 34). Surtout, il soutient, semble-t-il avec raison¹⁴, que pour la généralité des usines qui occupent 80 % des ouvriers, ce problème ne se pose pas (*idem.*).

- Enfin, Chevalme avance un dernier argument relatif à la faible incidence qu'aurait l'application du principe de la semaine des quarante heures sur les prix de

¹⁴ Voir Leménorel ([1998], p. 80) qui rappelle qu'en 1931, 30,1% des salariés étaient employés dans les entreprises de 11 à 10 salariés, 23,6% dans celles de 101 à 500 salariés et 26,6% dans celles de plus de 500 salariés.

revient. Soulignant qu'il s'appuie sur des sources patronales, il considère que la part du salaire dans le prix de revient est de 20 à 25 %.

"La majoration de salaire de 20 % correspondant à la réduction de 48 à 40 heures de la durée hebdomadaire de travail comporterait de ce fait une incidence de 4 à 5 % sur les prix de revient, qu'il est possible d'intégrer dans les autres postes entrant en considération dans le prix de vente (amortissements en particulier)" (*ibid.*).

Ce faisant, Chevalme prend à contrepied l'argument patronal relatif au poids que feraient peser les quarante heures sur les coûts salariaux¹⁵.

Selon Chevalme et Belin, aucune raison contextuelle n'empêche donc l'application du principe de la semaine de quarante heures, d'autant, affirme Chevalme, que "la situation actuelle est impossible à maintenir" (*ibid.*). Ainsi, possible à appliquer, le principe de la semaine des quarante heures est justifiée aux yeux de ses partisans en raison de ses effets sur la demande et sur l'équilibre économique. Le modèle proposé par Moch en fournit d'ailleurs une description remarquablement élaborée pour l'époque. Face aux arguments centrés sur la demande des partisans de la loi des quarante heures, nous allons voir à présent que le refus de la semaine des quarante heures s'appuie généralement sur une ligne d'argumentation mettant l'accent sur l'offre.

II. Les arguments contre la réduction du temps de travail

La réplique développée par les opposants à l'application du principe de la semaine de quarante heures peut être articulée autour de trois lignes d'argumentations importantes. La première consiste à souligner les effets négatifs de cette loi sur l'offre (A. Les effets des quarante heures sur l'offre). La deuxième s'attache à réfuter les arguments relatifs aux effets sur la demande de cette loi (B. Les erreurs de raisonnement des partisans des quarante heures). La troisième, d'ordre contextuel, retourne la comparaison entre les années 1919 et 1936 sur la diminution du temps de travail (C. L'année 1919 en miroir).

A. Les effets des quarante heures sur l'offre

Les opposants à l'application de la semaine des quarante heures soulignent essentiellement trois effets négatifs que cette mesure engendrerait sur l'offre.

La hausse des prix de revient

Premièrement, une telle mesure provoquerait, du fait de la hausse du coût horaire du travail, un accroissement des prix de revient, engendrant ainsi un phénomène inflationniste incontrôlable. Cette thèse prend appui, tout d'abord, sur l'importance que

¹⁵ Notons cependant que cet argument laisse ouverte la question de savoir les conséquences de cette influence, si faible soit-elle. En répondant à cette question, et en montrant que les conséquences de cette influence sont minimales, Chevalme donnerait plus de poids à son argument.

représentent les coûts salariaux dans les prix de revient¹⁶. Contrairement à l'idée défendue par Chevalme (*cf.* I. B.), l'importance de ces coûts implique en effet une forte incidence, sur les prix de revient, du maintien des salaires en cas de réduction du temps de travail. Or, pour les auteurs cités, la part des salaires directs et indirects dans les prix de revient de l'époque "n'est pas inférieure à 50 %" (Lacoin [1935c], p. 66). Aussi, l'application de la semaine de quarante heures ne peut-elle qu'induire une hausse des prix. Or, souligne Lacoin,

"[on sait également combien il est difficile d'en prévoir les répercussions, et d'arrêter la hausse des salaires quand on l'a volontairement provoquée" (Lacoin [1935a], p. 29).

La contrainte extérieure

Deuxièmement, les quarante heures risqueraient d'affecter les relations économiques du pays avec le reste du monde.

D'une part, du fait de l'accroissement de leurs coûts de production, la compétitivité des entreprises françaises se dégraderait face à celle des entreprises étrangères. Daum affirme même qu'il "supprime nos exportations" (Daum [1935], p. 31). Par conséquent, la hausse des prix de vente des produits français ne peut qu'induire un effet négatif sur leurs exportations.

D'autre part, l'application brutale des quarante heures induirait, comme l'affirme Sauvy dans le "point économique" de janvier 1938, une baisse des profits qui se répercuterait sur la rentabilité des entreprises cotées en Bourse. Elles risqueraient alors de susciter une fuite des capitaux en l'absence de tout contrôle des changes, fuite ayant également pour effet de remettre en cause la parité du franc par rapport à l'or¹⁷.

Les étranglements économiques

Troisièmement, les quarante heures risquent d'engendrer des "étranglements économiques" au sein des entreprises et, comme le dit Constant, "dans l'ensemble de celles qui sont liées par un même circuit de production", bloquant l'économie dans son ensemble (Constant [1938a], pp. 36, 40; [1938b], p. 29). L'activité de certaines entreprises qui ont atteint la limite de leur production conditionne "une part importante de l'activité économique" (Constant ([1938a], p. 36). Constant se réfère ici au cas de l'industrie sidérurgique où les quarante heures ont été strictement appliquées. Cela s'est traduit par une baisse de la production sidérurgique et une hausse du prix des métaux,

¹⁶ Cette thèse est défendue par Lacoin ([1935a], pp. 28-29, [1935c], p. 66), Léon Daum ([1935], p. 31), Lescure ([1935], p. 32), Leduc ([1935], p. 33), Kellersohn ([1937], p. 14-16), Coutrot ([1935], p. 73, [1937], [1939], p. 12), Sauvy ([1937], p. 24) ou encore Constant ([1937], [1938a], [1938b]).

¹⁷ Face à ce risque, deux solutions sont possibles pour Sauvy : soit l'adoption du contrôle des changes, soit l'assouplissement des 40 heures. Au regard des difficultés "pratiques et morales" du contrôle des changes, la seconde solution a nettement la faveur de Sauvy.

constituant ainsi un goulet d'étranglement. Mais d'autres polytechniciens tel Coutrot [1937] insistent davantage sur la difficulté d'appliquer cette mesure dans les petites entreprises où la possibilité de modifier le taux d'utilisation des capacités productives est plus restreinte que dans les grandes entreprises. Sauvy enfin soulignera l'écart entre l'application uniforme des quarante heures et la diversité des gains de productivité selon les secteurs.

Ainsi, l'application des quarante heures feraient peser de fortes contraintes sur l'offre, selon ses opposants, se traduisant par une baisse de la production et du niveau de l'emploi. Ces contraintes seraient d'autant plus fortes, selon eux, que les effets positifs de cette mesure sur la demande - défendus par les partisans de la semaine des quarante heures - ne sauraient avoir lieu.

B. Les erreurs de raisonnement des partisans des quarante heures

En s'appuyant sur ces trois effets, les opposants avancent une deuxième ligne d'argumentation consistant à récuser les effets des quarante heures sur la demande et sur le chômage. Cette ligne d'argumentation peut être présentée en quatre points.

L'évolution du progrès technique ne permet pas l'application des quarante heures

Le premier point conteste la relation établie par les partisans de la réduction de la semaine de travail entre le progrès technique et les quarante heures.

En effet, le progrès technique, censé permettre la réduction du temps de travail, peut être utilisé de plusieurs manières. Comme le dit Lacoïn, en 1935,

"[L]e choix est devenu libre entre les différentes méthodes d'utilisation du progrès technique : augmentation de la consommation et du standard de vie des travailleurs; extension des services sociaux publics; prolongation de la scolarité; avancement des retraites; vacances annuelles; augmentation de la puissance militaire de l'État, etc....., etc...."

La diminution du temps de travail fait partie de ces méthodes possibles. Cependant, l'idée généralement émise est que la marche du progrès technique est insuffisante en France pour permettre une réduction de la semaine de travail à quarante heures. Ainsi, pour Sauvy, la marche du progrès est

"systématiquement surestimée sur la foi de statistiques imparfaites ou sur le vu d'exemples exceptionnels pris pour normaux. Les chiffres cités généralement ne reposent sur aucune base sérieuse ou sont extraits de statistiques américaines relatives au secteur industriel qui bénéficie précisément du maximum de progrès technique (mines, métallurgie, automobile, etc.). Or, la réduction de la durée du travail s'applique à l'ensemble des professions, même celles où le

rendement du travail n'augmente pas ou ne s'accroît que dans de très faibles proportions" (Sauvy [1937], p. 25)¹⁸.

Pour Lacoïn également, l'application de la semaine de quarante heures en 1936 est "prématurée [...] eu égard à l'allure de progrès technique et de l'extension déjà trop rapide des charges sociales" (Lacoïn [1935a], p. 29). Pour le montrer, Lacoïn compare l'évolution du progrès technique en France et aux États-Unis. L'augmentation de rendement de la journée de travail depuis le milieu du XIX^{ème} siècle y aurait été beaucoup plus rapide [qu'en France] et atteindrait 4 à 5 % par an en moyenne [contre 1,8 à 2% en France]¹⁹, "justifiant le standard de vie exceptionnel de la population américaine" (Lacoïn [1935c], p. 64). En revanche, Lacoïn considère que "l'augmentation de salaires horaires, [...], les assurances sociales, la multiplication des écoles" (*idem.*, p. 66), mais aussi "l'extension de l'auto, du cinéma et de la T.S.F" (*ibid.*) constituent, en France, une charge supérieure à ce dont le pays dispose grâce au rythme annuel du progrès technique²⁰. Pour lui, la journée de huit heures aurait déjà absorbé le progrès technique réalisé depuis 1913. Aussi, conclut-il,

"la semaine de 40 heures ne peut donc pas en France s'établir sans une diminution du train général de vie, qu'il s'agirait d'ailleurs de répartir. Le désir des ouvriers d'appliquer la semaine de 40 heures sans restreindre le train de vie est donc irréalisable" (*ibid.*).

Franchissant un pas supplémentaire, Lacoïn ira même jusqu'à affirmer :

"[i]l paraît [...] probable qu'en France l'augmentation du bien-être, du luxe, et la réduction des heures de travail, ont depuis 1913 devancé les améliorations que le progrès technique aurait normalement permise, et cela pourrait être une des causes du chômage actuel" (Lacoïn [1935a], p. 28).

Pour lui, il est donc *a fortiori* certain que l'application de la semaine des quarante heures est impossible. Elle ne peut se traduire que par une baisse de la production et ne peut pas être justifiée au nom de la marche du progrès technique en France.

Sur la répartition des revenus et son effet sur la demande

Le deuxième point, développé par Lescure en 1935, puis par Lacoïn et Sauvy, tend à contester l'impact d'une modification de la répartition de la valeur ajoutée sur la demande. En augmentant le salaire horaire des ouvriers, on ne fait, soutient Lescure, que

¹⁸ Ce problème des statistiques relatives au progrès technique conduira Sauvy à écrire un article entièrement consacré à la question en 1938 (Sauvy [1938a]).

¹⁹ Pour Coutrot, ce taux s'élève plutôt à en France "3 % en moyenne sur un certain nombre d'années, ce taux étant plus élevé pour l'industrie que pour l'agriculture, et plus élevé pour les industries de transformation que pour les industries extractives" (Coutrot [1935], p. 73).

²⁰ Voir également Sauvy [1937], p. 25.

déplacer "le pouvoir d'achat au profit des ouvriers" (Lescure [1935], p. 32)²¹. "Or, poursuit-il, en le déplaçant, on ne l'accroît pas. La demande change de direction. Voilà tout" (*idem.*). Comme le défendent également Lacoïn ([1935a], p. 29) et Sauvy ([1937], p. 24), la modification de la répartition n'est donc pas "susceptible de remettre la machine économique en équilibre". Pour ces auteurs, la redistribution des revenus n'induit pas d'effets positifs sur la demande. La hausse des salaires ne peut donc que conduire à fermer les perspectives de profits, bloquant ainsi le placement des capitaux, la production et l'emploi (Lescure [1935], p. 32; Lacoïn [1935a], p. 29).

Sur les quarante heures et la diminution du chômage

Le troisième point conteste l'idée selon laquelle les quarante heures permettraient de diminuer le chômage.

Il consiste tout d'abord à mettre en évidence un postulat que Coutrot et Sauvy jugent erroné. Selon ces derniers, les partisans des quarante heures font comme s'il existait chaque année un volume déterminé de travail à effectuer. Selon ce postulat, explique Coutrot, "si on divise [ce volume] par un plus petit nombre d'heures de travail par semaine, on aura plus de producteurs occupés" (Coutrot [1939], p. 12). Or ce volume annuel de travail à effectuer dépend lui-même d'une multiplicité de facteurs, dont le prix de revient, lequel dépend à son tour, en partie, de la productivité de chaque heure de travail (*cf.* également Coutrot [1935], p. 73). Ce postulat n'est donc pas valide.

Par ailleurs, en cas de hausse du salaire horaire, l'entrepreneur peut décider de substituer une machine à de la main-d'oeuvre. Comme le rappelle Leduc, le chômage technologique consiste précisément à remplacer des ouvriers par des machines parce que celles-ci ont une productivité supérieure à celle de la main-d'oeuvre. De ce fait,

"si on augmente le salaire, la concurrence de la machine ne pourra que s'en trouver accrue. Car il y a, jusqu'à un certain point, compétition entre le taux de l'intérêt et le salaire. Ce n'est donc pas en haussant ce dernier que l'on déterminera les entrepreneurs à donner au travail manuel la préférence sur la machine" (Leduc [1935], p. 33).

En situation de chômage technologique, conclut Leduc, les quarante heures ne permettent pas de résorber le chômage.

Enfin, le poids des réglementations nouvelles, la concentration des entreprises et surtout, le poids des syndicats, tendent à rigidifier l'économie (Sauvy [1937], p. 25). Pour Sauvy, en effet,

²¹ et au détriment du "personnel à traitement fixe de l'État et des grandes administrations ; les possesseurs de capitaux à intérêt fixe ; les pensionnés" (Lacoïn [1935a], p. 29). Sauvy avance le même argument dans le "point économique" de février-mars 1938. Du fait de la dépréciation de la monnaie, les "catégories à revenu fixe" voient en effet diminuer leurs pouvoirs d'achat. Pour Lacoïn, le déséquilibre s'effectuerait également entre les villes et les campagnes, le gain des ouvriers des villes devant être compensé par les pertes de pouvoir d'achat de ceux des campagnes (Lacoïn [1935a], p. 28).

"la participation ouvrière à la gestion du pays et même à celle des entreprises [...] constitue, comme toute collaboration supplémentaire, un affaiblissement de la faculté de décision [des industriels] dont il ne faut pas sous-estimer la portée, parce que le phénomène ne peut aller qu'en s'accroissant, suivant la ligne suivie aujourd'hui" (*ibid.*).

Ainsi, ces trois facteurs tendent à remettre en cause le lien entre diminution du temps de travail et résorption du chômage.

Sur la nature et l'origine du chômage

Le quatrième et dernier point consiste alors précisément à contester la conception des partisans des quarante heures du chômage et de ses causes.

Pour les opposants, en effet, le chômage ne résulte pas tant du progrès technique que de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Celle-ci peut provenir du progrès technique, la construction et la conduite de machines perfectionnées pouvant nécessiter une main d'oeuvre plus instruite que celle, agricole en particulier, affluant dans les villes depuis la fin de la Grande Guerre. Pour Ziegel, les chômeurs de cette origine constituent la majorité des chômeurs (Ziegel [1937], p. 7; [1938], p. 9). Mais le progrès technique n'intervient, dans ce cas, que de manière indirecte. Dans ce contexte, affirme Ziegel, l'application de la semaine de quarante heures ne peut qu'accroître l'insuffisance de main d'oeuvre qualifiée. Or, cet effet pervers de l'application de la semaine de quarante heures peut également provoquer les blocages de la production, déjà soulignés, réduisant tout espoir de permettre une diminution du chômage, alors même que celle-ci était au fondement même de cette mesure. L'existence d'une forte demande de main d'oeuvre qualifiée, fût-elle générée par le progrès technique, est donc défavorable à l'application de la semaine de quarante heures, selon ces polytechniciens. Pour eux, cette mesure ne peut qu'accroître la crise au lieu de la résoudre²².

En outre, le chômage concernerait une partie de la population par rapport à laquelle la diminution du temps de travail ne changerait rien. Il s'agit en effet, pour ces opposants comme Ziegel ou Sauvy, d'une population non qualifiée, trop âgée, difficile à reclasser²³, ou encore, pour Kellersohn, d'un

"contingent d'inaptes, d'inadaptés, de gens qui ont de tout temps répugnance à se fixer dans une emploi définitif. Il n'est pas impossible, non plus, qu'on y rencontre des gens qui s'accrochent au chômage, et ne déploient pas un effort extrêmement violent pour en sortir" (Kellersohn [1937], p. 18).

Pour ces auteurs, la crise et le chômage qui l'accompagne ne sauraient donc constituer un élément favorable à l'application du principe de la semaine de quarante heures. On

²² Voir également Lacoïn [1935a], [1935b], et Sauvy [1937].

²³ Voir Ziegel [1937], p. 7; [1938], pp. 9-10; l'Équipe de Conjoncture [1938b], p. 9; Sauvy [1938b], [1939].

notera d'ailleurs sur ce point que Kellersohn (*idem.*), Lacoïn ([1935c], p. 67), l'Équipe de Conjoncture (voir, par exemple, [1937], p. 5; [1938a], p. 8), Coutrot ([1939], p. 13) ou encore Sauvy ([1939], p. 37) iront jusqu'à considérer qu'en France, durant les années 1935-39, le chômage est très faible et pour le moins à un niveau incompressible. Ce faisant, ils tentent de saper, à sa racine même, la justification de l'application de la semaine de quarante heures. Mais, ainsi, ne posaient-ils pas, tout simplement, le problème de "L'Invention du Chômage" (Salais, Beverez, Reynaud [1986])²⁴ ?

Enfin, souligne Coutrot, le progrès technique non seulement libère de la main d'oeuvre, mais crée également des industries nouvelles. Le vrai problème revient donc, selon lui, à

"équilibrer les deux séries de conséquences opposées du progrès technique. Il faut créer des industries nouvelles à un rythme suffisant pour occuper les chômeurs et ceci dans des conditions compatibles avec celle de l'équilibre économique, c'est-à-dire, en particulier, sans accroître dans un pays le prix de revient national comme le ferait certainement la réduction de la journée de travail" (Coutrot [1935], p. 74)²⁵.

Aussi, pour les opposants à l'application de la semaine des quarante heures, cette dernière ne peut-elle être, au mieux, qu' "une mesure de progrès social qui coûtera" (Leduc [1935], p. 33). Au pire,

"[l]a semaine de 40 heures en France avec maintien des salaires, serait donc analogue à une sorte de manipulation monétaire tendant à élever les salaires et le prix de la vie, dans l'espoir qu'il reviendrait aux ouvriers une part plus large d'un produit total plus faible" (Lacoïn [1935c], p. 66).

C. L'année 1919 en miroir

La troisième ligne d'argumentation repose sur la comparaison historique des expériences de 1919 et de 1936. Cette comparaison prend appui sur l'idée qu'en 1919, la loi réglementant la durée du travail à huit heures par jour, soit quarante huit heures par semaine, est votée pour des raisons de santé et d'hygiène. Mais, contrairement à 1919, les opposants à la semaine de quarante heures considèrent que la semaine de quarante

²⁴ Selon Jacques Freyssinet, l'appréciation statistique du chômage dans la période de l'entre-deux-guerres reste sujette à caution. "Entre 1931 et 1936, en France, le nombre des emplois diminue de 1,8 million; or, le chômage mesuré ne s'accroît que d'environ 400 000 personnes" (Freyssinet [1984], p. 9).

²⁵ Voir Sauvy qui défend une position semblable (Sauvy [1936], p. 79). Notons également la remarque de Lacoïn sur ce point : "Pour qu'une suite de rationalisations vivant chacune sur les résultats des précédentes permette de réemployer ailleurs le personnel qu'elle libère, affirme-t-il, il faut qu'elle procure à la fois le capital nécessaire à produire l'outillage dont ce personnel aura besoin et le pouvoir d'achat nécessaire pour acheter la production nouvelle ainsi mise sur le marché. Cette condition n'est d'ailleurs pas suffisante et il peut être nécessaire de créer parallèlement des besoins nouveaux susceptibles de mettre en mouvement ce pouvoir d'achat" (Lacoïn [1935a], p. 30).

heures n'est pas nécessaire pour la protection de la santé et de l'hygiène des travailleurs (Lacoin [1935a], p. 24) et, surtout que le contexte politique et démographique a changé.

Au niveau politique, affirme Sauvy, la journée de huit heures a été décidée au lendemain de la guerre de 1914-1918, alors que la France sortait d'une économie de guerre, caractérisée par une mobilisation intense de toutes les forces productives. La fin de la guerre s'est donc traduit par une démobilisation de ces forces, de sorte que "l'introduction de la journée de 8 heures a coïncidé heureusement avec une vaste démobilisation et un désarmement général" qui a facilité son application (Sauvy [1937], p. 24). Au contraire, l'application de la semaine de quarante heures coïncide avec une période de réarmement. Celle-ci exige donc davantage de travail, comme le soutient également Jean Ullmo pour qui la réduction du temps de travail est pourtant "la soupape principale et la justification essentielle du capitalisme" (Ullmo [1938], p. 37)²⁶.

Au niveau démographique, on assiste de 1919 à 1939 à un vieillissement progressif de la population. Il implique, selon Sauvy, un "accroissement du nombre de personnes retirées de la production, mais prélevant néanmoins leur part sur cette production" (Sauvy [1937], p. 25). Le vieillissement constitue donc, à ses yeux, un obstacle supplémentaire à la réduction de la durée du travail en 1936. Alors qu'aux lendemains de la guerre,

"les vides creusés par la guerre ont été compensés par l'arrivée à majorité de générations nombreuses, fruits d'années de forte natalité. L'équilibre était rétabli" (Sauvy [1937], p. 24)²⁷.

Ainsi, renversant complètement l'argumentaire de Belin concernant la comparaison entre les expériences de 1919 et de 1936 (*cf.*, I. B.), Sauvy rejette l'idée qu'il existait en 1936 des conditions favorables à l'application de la semaine de quarante heures.

Conclusion

Dans cet article, nous avons constaté l'existence d'un clivage théorique derrière l'opposition entre partisans et opposants à la semaine de quarante heures au sein de X-Crise. Les premiers développent en effet une nouvelle conception du fonctionnement de l'économie, assez proche des thèses de Keynes. Ils mettent en effet l'accent sur le rôle de la demande dans le fonctionnement de l'économie et considèrent qu'un équilibre durable

²⁶ Cette thèse doit cependant être nuancée dans la mesure où la guerre de 1914-1918 a été une période durant laquelle les industries de consommation en particulier ont été sacrifiées (Leménorel [1998], p. 20; Asselain [1984], tome 2, p. 25).

²⁷ Il semble néanmoins que la récupération ait été toute relative, la tendance observée depuis la fin du XIX^{ème} siècle étant la baisse de la fécondité, et ce malgré la forte reprise entre 1920 et 1925 (Leménorel [1998], pp. 11-13).

de sous-emploi des ressources est théoriquement possible. Il est d'ailleurs frappant de voir que ces nouvelles conceptions sont soutenues dans l'un des premiers modèles macro-économiques présenté en France. Ce modèle mathématique propose une représentation dynamique de l'économie dont l'équilibre, extrêmement précaire, est subordonné à des conditions que l'évolution spontanée du système tend à perturber. Moch prend appui sur ce modèle pour conclure à un effet positif sur l'activité d'une mesure visant à réduire le temps de travail avec maintien du niveau de salaire. Les opposants, au contraire, insistent sur le versant offre des effets de la semaine de quarante heures. Le système étant spontanément autorégulé, toute intervention du législateur sur ce mécanisme ne peut qu'en fausser le jeu. La loi sur les quarante heures pénalise ainsi les entreprises, en pesant sur leurs prix de revient et en raréfiant la main-d'oeuvre qualifiée disponible. Ce clivage théorique n'est pas sans comporter une résonance avec le débat actuel sur les 35 heures. Le point de vue que l'on adopte actuellement sur cette question ne dépend-il pas de la conception que l'on a du fonctionnement de l'économie ?

Ce clivage théorique n'empêche pas les uns et les autres de mobiliser des arguments plus contextuels. Parmi ceux-ci, la comparaison qu'établissent les polytechniciens entre les quarante heures et les quarante-huit heures nous intéresse particulièrement, puisqu'elle nous tend un miroir dans lequel se reflètent nos propres préoccupations contemporaines. En effet, bon nombre des arguments invoqués dans les années trente font écho à ceux mobilisés dans le débat actuel. Que l'on songe aux arguments relatifs à l'effet des quarante heures sur les mouvements de capitaux, à ses effets sur la compétitivité des produits français, aux difficultés organisationnelles soulevées par les quarante heures, etc. Si le contexte actuel est bien différent de celui des années trente, il n'empêche pas une grande proximité avec les arguments théoriques et contextuels avancés actuellement. A ce titre, les travaux d'X-Crise sur la réduction de la semaine de travail à quarante heures sont tout à fait éclairants.

Bibliographie

ASSELAIN J.-C. [1984], Histoire Économique de la France du XVIIIème siècle à nos jours, tome 2, Paris, Points Seuil, 1984.

BELIN R. [1937], "La Position du Syndicalisme Français devant les Problèmes Économiques Actuels", *Bulletin du C. P. E. E.*, 35, février 1937, pp. 39-46, suivi d'une discussion pp. 47-59.

BORIS G. [1932] "Nouvelles Théories Monétaires," *X-Information*, 12 (9), 25 février 1932, pp. 202-204.

CHEVALME [1935], "Discussion" *in* Lacoïn [1935a], pp. 33-34.

CONSTANT J. [1937], "L'Incidence des Mesures Sociales est-elle la même sur la Grande et la Petite Industrie ?", *Bulletin du C.P.E.E.*, 42, novembre 1937, pp. 18-22.

CONSTANT J. [1938a], "Étranglements Économiques", *Bulletin du C.P.E.E.*, 44, janvier 1938, pp. 36-41.

- CONSTANT J. [1938b], "Salaires et Prix de Revient", *Bulletin du C.P.E.E.*, 46, avril 1938, pp. 27-29.
- COUTROT J. [1931] "Discussion", *X-Information*, 12 (6), 25 novembre 1931, pp. 117-118.
- COUTROT J. [1935], "Équilibrage des Conséquences Opposées du Progrès Technique", *Bulletin du C.P.E.E.*, 26, septembre 1935, pp. 73-74.
- COUTROT J. [1937], "Réflexions de M. Jean Coutrot", *Bulletin du C.P.E.E.*, 35, février 1937, pp. 57-58.
- COUTROT J. [1939], "Rationalisation contre Chômage - L'Organisation Rationnelle au Service de l'Économie et de la Défense Nationales", *Bulletin du C.P.E.E.*, 59, juillet 1939, pp. 10-21, suivi d'une discussion pp. 22-25.
- DAUM L. [1935], "Discussion" in Lacoïn [1935a], pp. 31-32.
- ÉQUIPE DE CONJONCTURE [1937], "le Point Économique", *Bulletin du C.P.E.E.*, 42, novembre 1937, pp. 3-6.
- ÉQUIPE DE CONJONCTURE [1938a], "le Point Économique", *Bulletin du C.P.E.E.*, 49, juillet 1938, pp. 3-8.
- ÉQUIPE DE CONJONCTURE [1938b], "le Point Économique", *Bulletin du C.P.E.E.*, 51, novembre 1938, pp. 6-10.
- ETNER F. [1978] *Les Ingénieurs-économistes Français (1841-1950)*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris IX - Dauphine.
- FISCHMAN M., LENDJEL E. [1998] "X-Crise et le modèle des frères Guillaume", à paraître in P. Dockès (ed.), *Actes du colloque de l'A. C. G. E. P. E. : "La tradition économique française : 1834-1939"*.
- FISCHMAN M., LENDJEL E. [1999] "Le regard des ingénieurs français sur la machine sociale : X-Crise et la construction des premiers modèles macro-économiques dans les années trente", à paraître in Y. Breton et P. Le Gall (eds.) *L'émergence d'une tradition économétrique française (1838-1939)*.
- FREYSSINET J. [1984] *Le chômage*, Paris, La Découverte, 2ème édition, 1989.
- GUILLAUME G. et E. [1932] *Sur les fondements de l'économie rationnelle*, Paris, Gauthier-Villars, 1932.
- KELLERSOHN M. [1937], "Chances et Risques de l'Expérience Française", *Bulletin du C. P. E. E.*, 34, janvier 1937, pp. 9-23, suivi d'une discussion pp. 24-28.
- LACOIN M. [1935a], "La Semaine de 40 Heures est-elle un Remède au Chômage ?", *Bulletin du C. P. E. E.*, 22-23, mai-juin 1935, pp. 24-31, suivi d'une discussion pp. 31-35.
- LACOIN M. [1935b], "Discussion" in Lacoïn [1935a], p. 35.
- LACOIN M. [1935c], "La Semaine de 40 Heures", *Bulletin du C. P. E. E.*, 26, septembre 1935, pp. 64-69.
- LEDUC [1935], "Discussion" in Lacoïn [1935a], p. 33.
- LEMENOREL A. [1998], *Nouvelle Histoire Économique de la France Contemporaine*, vol. 3, Paris, La Découverte, 1998.
- LESCURE J. [1935], "Discussion" in Lacoïn [1935a], p. 32.
- MICHEL H. [1937], "Discussion" in Belin [1937], pp. 48-52.
- MOCH F. [1933-4] "Sur l'évolution des systèmes économiques," *Bulletin du C.P.E.E.*, (Ière partie), 7, oct.-nov. 1933, pp. 24-39; (IIème partie), 8-9, déc. 1933, pp. 34-44; (IIIème partie) 10, fev. 1934, pp. 18-27.
- NICOLETIS J. [1933] "Les voies de la prospérité," *Bulletin du C.P.E.E.*, 4, juin 1933, pp. 23-26, suivie d'une discussion pp. 27-8.
- OLIVIER [1937], "Discussion" in Belin [1937], pp. 47-48.
- SALAI R., BAVEREZ N., REYNAUD B. [1986], *L'Invention du Chômage*, Paris, PUF, 1986.
- SAUVY A. [1936], "Sur le Chômage Chronique", *Bulletin du C.P.E.E.*, 29-30, février-mars-avril 1936, pp. 79-81.

- SAUVY A. [1937], "Quarante Heures et Huit Heures", *Bulletin du C.P.E.E.*, 42, novembre 1937, pp. 23-25.
- SAUVY A. [1938a], "Sur le Rythme du Progrès Technique", *Bulletin du C.P.E.E.*, 46, avril 1938, pp. 30-32.
- SAUVY A. [1938b], "Discussion", in Ziégel Roland [1938], p. 20.
- SAUVY A. [1939], "Quelques Lumières sur le Chômage", *Bulletin du C.P.E.E.*, 60, août 1939, pp. 36-37.
- ULLMO J. [1938], "Réflexions sur la Semaine de 40 Heures", *Bulletin du C.P.E.E.*, 46, avril 1938, pp. 33-37.
- ULLMO J. [1982] "Le rôle d'X-Crise et des polytechniciens dans l'histoire économique des quarante dernières années," *X-Crise, Centre Polytechnicien d'Etudes Economiques, De la récurrence des crises économiques, son cinquantenaire 1931-1981*, Paris, Economica, 1982, pp. 273-288.
- WEIL C. [1935], "le Rendement du Travail Humain dans l'Économie Capitaliste et dans l'Économie Collective", *Bulletin du C. P. E. E.*, 27-28, octobre-novembre-décembre 1935, pp. 65-71.
- ZIEGEL R. [1937], "Les remèdes Permanents au Chômage", *Bulletin du C.P.E.E.*, 42, novembre 1937, pp. 7-11.
- ZIEGEL R. [1938], "Le reclassement Professionnel", *Bulletin du C.P.E.E.*, 44, janvier 1938, pp. 9-15, suivi d'une discussion pp. 17-22.